

Résolution de M. Pascal Holenweg: «Pour un auditoire universitaire Alexei Jaccard».*PROJET DE RÉSOLUTION*

Exposé des motifs

Les étudiants du «Groupe de solidarité» de l'Université de Genève vont proposer de donner le nom d'Alexei Jaccard à un nouvel auditoire de l'Université. Cette proposition est à ce jour soutenue par la Conférence universitaire des associations d'étudiant(e)s (CUAE), l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES), Amnesty international (Groupe Uni), HIJOS-Genève, la Ligue suisse des droits de l'homme (section Genève), l'Association Memoria Viva, le réseau contre l'impunité et pour les droits de l'homme en Argentine, l'Association des Chiliens résidant à Genève.

Alexei Jaccard était étudiant à l'Université de Genève lorsqu'il a disparu, en 1977, suite à son arrestation par les services spéciaux argentins, sur mandat des services spéciaux chiliens.

Une plainte pour enlèvement suivi de disparition forcée, d'actes qualifiés de «terroristes», de «violation des droits de l'homme» et de «crimes contre l'humanité» a été déposée en octobre dernier contre l'ancien chef d'Etat chilien Augusto Pinochet, dont l'extradition vers la Suisse a été demandée par le procureur général de Genève.

Considérant:

- l'importance de Genève en tant que «ville des droits de l'homme»;
- le rôle de l'Université en matière d'éducation et de sensibilisation à l'humanisme et aux droits de la personne humaine;
- que donner le nom d'un «détenu-disparu» à un auditoire universitaire genevois, d'autant que ce «détenu-disparu» était étudiant à Genève, peut contribuer au souvenir des milliers de victimes de «disparitions» forcées qui se produisent chaque année, manifester la solidarité de Genève avec les familles de ces «détenu(e)s-disparu(e)s», exprimer une condamnation de cette pratique répressive et s'élever contre l'impunité dont jouissent ceux qui s'y livrent;
- qu'une Convention internationale visant à protéger les personnes contre cette violation grave des droits de l'homme est actuellement à l'étude aux Nations Unies, lesquelles ont adopté le 18 décembre 1992 une «déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées»;
- que, entre 1980 et 1997, près de 47 800 cas de «disparitions» forcées ou involontaires ont été enregistrés par l'ONU, dont seuls 3000 ont pu être élucidés,

le Conseil municipal:

- soutient la proposition de donner le nom d'Alexei Jaccard à un nouvel auditoire de l'Université de Genève;
- invite le Conseil administratif à faire part de ce soutien aux autorités cantonales et aux autorités universitaires, et à s'y associer lui-même.